

La Présidente,
Emmanuelle GONTHARET

Montpellier le 02 MARS 2021

Cher Confrère, Chère Consœur,

Dans le cadre de sa mission, notre association AREGE Montpellier vous informe qu'une formation ouverte à tous est prévue :

EN VISIO CONFERENCE le vendredi 26 mars 2021 :
de 9h00 à 12h00

Le thème de cette formation portera sur :

La présomption légale de Mitoyenneté

Formation dispensée par M. Alain HUCK expert de justice géomètre-expert, président de la commission formation de l'ordre des Géomètres Experts.

- Étude « mot à mot » de l'article 653 du Code civil illustrée par des exemples de jurisprudence de la Cour de cassation
- Limites du champ d'application de la présomption légale et mur mitoyen né par convention
- Contraintes de la mitoyenneté sur les ouvertures pratiquées dans le mur
- Questions/Réponses

MONTANT DE VOTRE PARTICIPATION

Cette journée s'adressant à tous, le montant des frais de chaque participant s'élève à :

- 40 € membres de notre AREGE
- 50 € les stagiaires
- 60 € membres d'une autre AREGE
- 80 € géomètres experts non inscrits en AREGE

Le temps passé à cette formation pourra créditer votre temps de formation obligatoire exigé par l'O.G.E.

Une attestation vous sera délivrée à l'issue de la formation pour ceux qui auront répondu dans les délais fixés.

REPOSE ATTENDUE

Pour une bonne organisation, nous vous remercions de confirmer votre participation à cette 1/2 journée au moyen du formulaire ci-joint, accompagné de votre chèque, **réceptionné pour le 24 mars 2021.**
Une invitation à la visio sera envoyée par mail aux inscrits

Vous remerciant et dans l'attente de notre prochaine rencontre,
Je vous prie de croire, Cher Confrère, Cher Consœur, à l'assurance de mon confraternel dévouement.

La secrétaire
Laure PIETRI

EXPERTISE JUDICIAIRE ET TECHNIQUES FONCIERES DES GEOMETRES-EXPERTS

BULLETIN de PARTICIPATION

à la demie journée de formation en visio sur le thème

La présomption légale de mitoyenneté

Du vendredi 26 mars 2021 à 09h00

Madame, Monsieur _____

Géomètre expert à _____

Participera à la formation **OUI** **NON**
(Biffer la mention inutile)

Réponse et chèque de participation **à réceptionner par notre Trésorier impérativement avant le 24 mars 2021.**

Monsieur Gérard POUJOL
Trésorier de l'AREGE
585 chemin du Mas de Jaumes
34970 LATTES

Prière d'établir le chèque à l'ordre de : **Association AREGE Montpellier.**

Date _____

Signature et cachet